

DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022

SAISIE DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

- ▶ Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr
et accédez à la demande de bourse et/ou logement.

RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

- ▶ À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé.
- ▶ Il vous est demandé, au besoin, de compléter votre Dossier social étudiant et d'envoyer des pièces justificatives.

ÉTUDE ET DÉCISION D'ATTRIBUTION

- ▶ Les réponses pour les demandes de bourses et/ou de logement vous sont envoyées par e-mail et sont aussi consultables sur messervices.etudiant.gouv.fr

ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT: FAITES VOTRE DEMANDE!

> DU 20 JANVIER
AU 15 MAI 2021

SUR [MESSERVICES.ETUDIANT.GOUV.FR](https://messervices.etudiant.gouv.fr)